REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,

PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—

2e SÉRIE. — TOME V.

V. 11-12
1855-56

BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,

9, RUE DE LA MADELEINE.

—

1855

NOTICE

SUR

DEUX MONNAIES MÉROVINGIENNES D'ARGENT INÉDITES DE TROYES.

Pl. VI, nos 3 et 4.

Certains auteurs de catalogues, qui ont rendu d'ailleurs de grands services à la science numismatique, se sont plaints amèrement des publications isolées de monnaies inédites, en faisant entrevoir les prétendues difficultés que cette fureur de pièces nouvelles engendrerait pour les ouvrages d'ensemble (1). Heureusement ces craintes sont chimériques, et le mal est purement imaginaire. La plupart de ces publications ont lieu en France et à l'étranger, dans des Revues périodiques, justement estimées et très-répandues. Si même il en est qui vont s'égarer, tout en y étant très-bien placées, dans des Bulletins locaux, ou qui s'impriment séparément, ces Revues les relèvent avec le plus grand empressement et le plus grand soin ; de sorte qu'elles forment des recueils complets auxquels on peut puiser sûrement.

(1) Fougères et Conbrouse, *Description complète et raisonnée des monnaies de la deuxième race royale de France*, p. 59.

Nous n'hésitons pas, pour notre compte, à faire connaître isolément, mais le plus tôt possible, les nouveautés que nous rencontrons, avec la conviction d'être plus utile ainsi que de toute autre manière.

Nos études se concentrent sur les produits des ateliers monétaires compris dans l'ancienne circonscription de Sens, archevêché. Château-Landon (1), Sens, Tonnerre, et Troyes (2), nous ont déjà fourni le sujet de précédents travaux. La dernière de ces villes nous apporte aujourd'hui encore un contingent recommandable.

Siége d'un important évêché, l'une des places principales de la province romaine dont l'antique cité de Sens fut la capitale, Troyes, la capitale elle-même de la Champagne, est aussi l'une des villes dont le nom a le plus varié. A l'époque où le nom des peuples devint presque généralement celui des villes (3) qui en étaient le centre, Troyes vit sa vieille appellation de *Augustobona* se changer contre la circonlocution composée du mot *civitas* et du nom latin des Troyens. C'est celui-ci qui, par de nombreuses et successives modifications, a formé le nom actuel de Troyes. Il n'est pas sans intérêt de suivre avec Hadrien de Valois ces différentes variations dans les auteurs, *Tricassas*, *Tricasas*, *Tricasis*, *Tricasæ*, *Tricassina*, *Tricassis*, *Tricassum*, *Tricassium*, *Trecassium*, *Trecasium*, enfin la dénomination régulière *Treca*. Sur les monnaies on trouve *Trecas*, *Tricas*, *Tricis*, *Trecassi*, *Trecasi*, *Trecens*.

C'est pour nous l'occasion de rappeler le principe, ab-

(1) *Revue numismatique de Blois*, 1853, p. 419.

(2) *Ib.*, 1854, p. 186 et pl. X.

(3) IVe siècle.

straction faite de toutes autres raisons, qu'une ville qui a retenu le nom d'un peuple en a été indubitablement la capitale.

Nous ne résistons pas au plaisir de tirer la conséquence de ce principe pour la ville de Sens et de dire que reconnaître dans Agendicum la capitale des Sénonais, c'est décider qu'Agendicum est Sens et fournir à cette cause son plus fort argument.

Mais revenons à Troyes ; cet atelier monétaire est riche en produits connus. Pépin, Charlemagne, Charles le Chauve, Carloman, Charles le Gros, Charles le Simple y ont fait forger des espèces. Leurs monnaies nombreuses sont dans les collections pour en témoigner (1), et il est à espérer que les lacunes de la série carlovingienne seront un jour ou l'autre comblées.

Les évêques de Troyes et les comtes de Champagne se livrèrent ensuite et pendant longtemps à d'importantes et intéressantes fabrications d'espèces, tantôt purement épiscopales ou baronales, tantôt communes avec les pays voisins. Ils ont, en effet, soit pour les besoins du commerce, soit pour ceux de la politique, conclu des accords monétaires qui n'ont pas encore été bien étudiés ou dont les preuves ne se trouvent encore que dans les produits eux-mêmes (2).

Si nous remontons aux temps les plus reculés, l'époque

(1) Conbrouse, *Liste des monnaieries carlovingiennes*, v° *Troyes*. — *Catalogue Rousseau*, nos 224, 245, 443, 467, 524, 525. — *Manuel Barthélemy*, pp. 41 et suiv.

(2) MM. Duby, Moreri, Duchalais, Barthélemy, Fillon, Poey-d'Avany, Berry.

gauloise ne nous fournit aucun monument qui puisse être appliqué à la ville de Troyes ou au peuple des Troyens.

Il n'en est pas de même pour l'époque mérovingienne. On connaît les noms de quatre monnayers, nous ne dirons pas Troyens, mais qui ont exercé leur art dans la ville de Troyes, ce sont AVDOLENVS, GENVLFVS, GILLIBERTVS, MVMOLINVS (1). A ces noms il faut ajouter maintenant celui de LEO.

Nous offrons bien aujourd'hui deux nouvelles monnaies mérovingiennes appartenant à Troyes, mais nous n'avons pas le bonheur que le nom du monnayer soit lisible sur toutes les deux. Le revers de celle que possède le cabinet impérial de France est tellement fruste que, malgré nos efforts, nous n'avons pu parvenir à former aucun mot, aucun sens.

En voici la description :

1° ✠ TRECAS CIVI, buste diadémé à droite, sans grènetis.

R. ✠ LEONE MONITARO ; dans le champ et dans un grènetis une croix à pied sur un degré ; en face et au bout des trois branches supérieures de la croix sont placés trois annelets. Les extrémités du degré sont terminées par des annelets.

Argent. Collection de M. Poncelet, antiquaire à Sens.

Diamètre, 13 millimètres, poids 24 grains forts (1 gramme 5 décig.) pl. VI, n° 3.

(1) Conbrouse, *Liste alphabétique des monnaieries mérovingiennes*, p. 51. — Barthélemy, *Manuel*, p. 31. — B. Fillon, *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 82, pl. 4, nos 9, 10. — *Catalogue Guillemot*, p. 34.

2° Croisette à branches anneletées, *sic* : ∘✝∘, TRICAS CIVI, tête de face occupant tout le champ.

R. Légende illisible ; dans le champ une croix dont le centre est un annelet et dont les branches égales sont terminées par des annelets.

Argent. Cabinet impérial.

Diamètre, 11 millimètres, pl. VI, n° 4.

Ces deux monnaies d'argent, qui sont remarquables par la similitude du faire et des types, doivent appartenir au septième siècle. On demeure en effet d'accord généralement [1] pour faire remonter à la fin du sixième ou au commencement du septième siècle, sinon la substitution de l'argent à l'or, au moins l'origine de l'emploi simultané de ces deux métaux ; et dès le commencement du huitième l'usage de décorer les monnaies d'une tête disparaissait pour laisser le champ libre aux monogrammes et aux légendes horizontales.

On peut vraisemblablement donner pour l'une des raisons de ce fait l'ambition des maires du palais dont les efforts, dans un but d'intérêt personnel, ont dû tendre à faire successivement supprimer les emblèmes royaux et tout ce qui pouvait rappeler les droits du roi fainéant. Le buste royal, la tête diadémée que les monnayers avaient coutume d'employer, ont probablement été sacrifiés par ce motif.

C'est avec raison et en s'appuyant sur des faits incontestables [2] que M. Benjamin Fillon attribue au clergé la tâche et la mission de pousser à la réaction contre l'or en faveur

(1) M. B. Fillon, *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 96.

(2) Les plus anciennes monnaies mérovingiennes d'argent émanent des officines cléricales.

d'un métal plus commun, facile pour les petites transactions commerciales, et accessible aux classes inférieures. A toutes ces qualités l'argent joignait celle d'être à peu près le seul métal employé par les peuples voisins et son adoption dans notre pays rendait possibles ou plus fréquents des rapports dont l'or empêchait le développement. Si par ce système l'Église et ensuite avec elle la famille de Charles Martel trouvèrent un moyen sûr d'augmenter leur influence, c'était aussi une voie ouverte à la civilisation et au progrès.

Nous venons avec l'éminent numismate de Fontenay-Vendée, de nommer le vainqueur de Poitiers, le sauveur de la chrétienté; c'est pendant sa vigoureuse administration que l'art monétaire mérovingien, soumis depuis un certain temps à une dégénérescence dont la fainéantise des rois était la principale cause, répudia définitivement l'or, ce métal aristocratique, pour proclamer le règne de l'argent plus en harmonie avec l'origine de ce grand maire du palais, et avec les besoins du peuple sur lequel il s'appuyait. Comme conséquence, le denier succède au triens et par ce moyen le numéraire, jusqu'alors presque exclusivement réservé au coffre et à la bourse du seigneur, parvient jusqu'à l'escarcelle du serf.

Ce changement complet de métal, la suppression des noms des monétaires, l'apparition et l'intronisation des monogrammes et des légendes horizontales, voilà la véritable transition de l'ère mérovingienne à cette glorieuse ère carlovingienne préparée par Charles Martel et inaugurée par son illustre fils.

Cette pensée, et c'est par là que nous terminons, a été

résumée en ces termes par M. Guérard dans son *Polyptique d'Irminon* [1] : « La monnaie commençante de la seconde race fut la monnaie finissante de la première. »

PH. SALMON.

(1) T. Ier, p. 118.

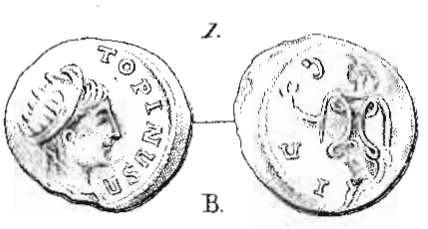

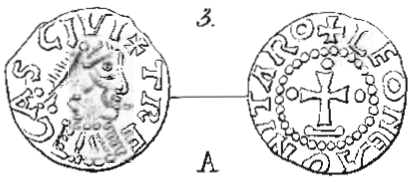

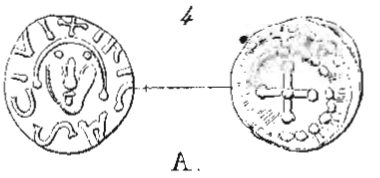

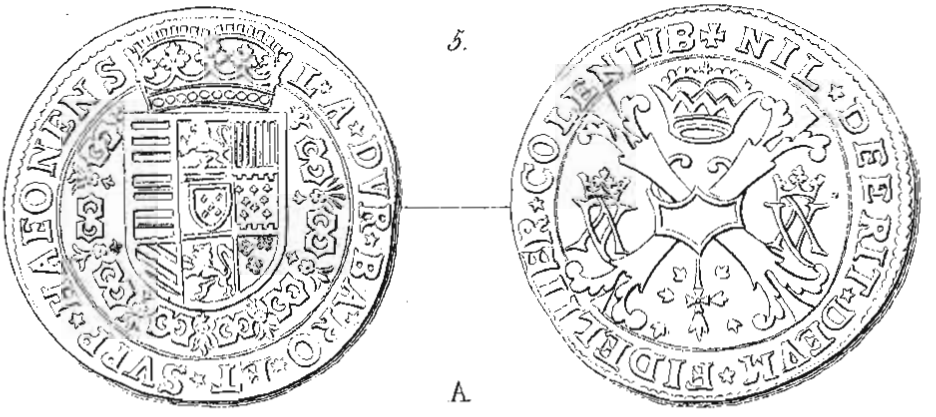

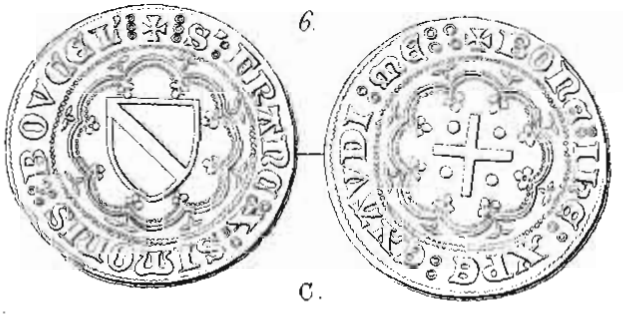

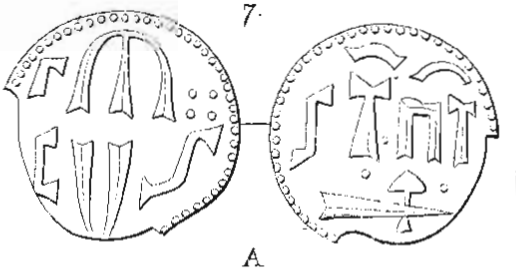

J. Vandondaelen. del.